

NOVA SCOTIA

ELECTORAL BOUNDARIES

COMMISSION

SATURDAY, SEPTEMBER 15, 2018

Royal Canadian Legion Branch No. 32
Chéticamp, Nova Scotia

PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

Dr. Colin Dodds, Chair
Ms. Carlotta Weymouth
Mr. Michael Kelloway
Mr. Paul Gaudet
Mr. Michael Baker
Mr. Glenn Graham
Mr. Peter Marshall Butler
Mr. Leonard LeFort
Ms. Angela Simmonds

WITNESSES

M. Norbert LeBlanc
M^{me} Marie-Claude Rioux
M. Paul Daniel Gallant
M. Napoléon Chiasson
M^{me} Joline Larade
M. Alfred Poirier
M. Réjean Aucoin

CHÉTICAMP, FRIDAY, SEPTEMBER 15, 2018

NOVA SCOTIA ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

8:00 P.M.

CHAIRMAN
Dr. Colin Dodds

MR. CHAIRMAN: Ladies and gentlemen could we start. Bonsoir. Thank you so much for coming this evening. My name is Colin Dodds. I live in Halifax and I chair the current Nova Scotia Electoral Boundaries Commission. I will chair tonight's public consultation.

Let me first start by acknowledging that we are on the unceded lands of the many First Nations of Nova Scotia. I'm pleased that we have many of the Commission members, in total, we have nine. We have one from Halifax who couldn't make it because his wife had surgery. We are expecting another Commission member to join us from Sydney. I'm going to ask our Commission members to introduce themselves starting on my immediate right by the vice-chair of the Commission.

[The Commission members introduced themselves.]

MR. CHAIRMAN: Let me just say a few housekeeping items. The female washrooms are here; the men's washrooms are just where you can see that on the sign. We've got some safety exits as well, just in case. Microphones are available for the speakers. Currently, I have four speakers who've indicated that they wish to speak tonight, but that doesn't limit us to four. When those four have presented, if anybody else wants to come forward or if they want to ask a question, you just have to stick your hand up.

Let me provide a context for this evening's meeting. I've done this at each of the public hearings we've had so far. This is number ten, so we have two more coming up also in Cape Breton. Next Saturday we're going to be in Baddeck, and then on the Saturday evening we're going to be in Sydney.

An independent Electoral Boundaries Commission is established every ten years by a Select Committee of the House of Assembly. It's an all-party committee. You may be thinking that it hasn't been ten years since the last one because it was 2012. It's six years. The 2012 commission produced an interim report—I was on that commission—and the Attorney General did not accept it. The main reason being is that it had continued the protection of the electoral districts of Clare, Argyle, Richmond, and Preston. He directed the commission to produce another report, which we did, called a revised interim, and then a final. That final report came out in September 2012.

As you will know, there was a challenge to the Nova Scotia Court of Appeal which found in January 2017 that the final report of the 2012 commission violated Section 3 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Subsequent to this finding, a Commission on Effective Electoral Restoration of Acadian and African Nova Scotians was established, and it reported in January of this year. As a result of that, the Select Committee of the House was established and a lot of the terms of reference that we're working on this evening, of which in fact there are eleven, were given to the Commission as a result of that particular report. No. 1 stresses the right to effective representation but also elector parity. I've given out, this evening, what our proposals are, and in there also are the terms of reference that we have to abide by.

We have two maps on the wall this evening. One represents the whole of Nova Scotia and our proposals with respect to 55 electoral districts. We have one here on my immediate left which indicates what we're looking at with respect to Inverness; I'll come back to that in a minute. The total number of electors for Nova Scotia, and we're using June 29th of this year, was 743,500 and the average was 13,518; that's based on 55 seats.

What we'd like your input on this evening is, first of all, the restoration of the electoral districts of Argyle, Clare, Richmond, and Preston. Last evening, we were in Richmond. Earlier this week we were in Preston. The previous weekend, we were in Clare and Argyle. The second recommendation, or proposal, that we're looking at concerns Chéticamp. One is to keep it where it is within Inverness. The second option is to link it in with Richmond because our terms of reference allow us to have non-contiguous. And the third is to create an extraordinary electoral district which we're showing right now as No. 99 on this map on my left-hand side. It's not included in the seat count of 55.

There would be changes as a result of our restoration proposal to restore the four previously protected ridings. So, it's sort of a knock-on effect for the some of the adjacent ridings. If a new electoral district is created for Chéticamp, on the data that we have, you would have 2,605 electors. The deviation from the average is 0.19. For comparison, Richmond on its own would be 0.55 with 7,434 electors, and you can see it on the chart over there. And, if merged with Richmond, the electoral district would be 10,039 giving 0.74 of the average.

We're also proposing the creation of two new seats: one for Cole Harbour, where we were the other evening which is in Dartmouth, and one in Bedford. Another concept that we'd like your input on is that of members at large to represent the Acadian and African Nova Scotian populations, given their dispersion beyond the protected EDs.

The difference from where we were in the past with commissions—and I served on and chaired the 2002 and was the vice-chair of the 2012—is that previously on our first set of meetings we went out really with a blank slate. We went out with the existing boundaries and said, tell us what you think. The Select Committee this time around asked us to produce a draft, so that when we went out we actually had something to talk about. This is what we have with the map for Nova Scotia and we have the one for Inverness. We also have other maps available. We have Victoria and the Lakes—we haven't put it up, but we have it—and we have some of the other ones in adjacent ridings.

Ladies and gentlemen, I now want to turn the floor over to you. As I indicated we have had some speakers who have pre-registered. Because our administrator had a motor vehicle accident last weekend, she's not with us, and she may not have been able to access anybody else who contacted her to ask to speak. I do have four. I'm going to call on Marie-Claude Rioux and Norbert LeBlanc, please, to come forward and make their presentation. Nice to see you again, both of you.

M. NORBERT LEBLANC: This is meeting number four and it will probably be our last meeting. Thank you for being a gracious host. Je voudrais signaler aussi l'accueil que nous avons reçu ici à Chéticamp, c'est incroyable une fois qu'on se trouve parmi une communauté des nôtres.

Monsieur le Président de la Commission de révision des frontières électorales, Mesdames et Messieurs les Commissaires, bonsoir. Je m'appelle Norbert LeBlanc, président par intérim de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, et je suis accompagné ce soir par Marie-Claude Rioux, notre directrice générale.

Incorporée le 14 octobre 1968 – en effet, nous fêtons notre 50^e anniversaire cette année – la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, ci-après la Fédération acadienne, a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de notre province. La FANE accomplit sa mission en agissant comme porte-parole principale de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne et francophone de notre province, tout en respectant le mandat de chacun de ses organismes; en offrant ses services et des programmes répondant aux besoins de ses membres; et en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Depuis ses débuts en 1968, la Fédération acadienne de notre province a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers pour la communauté acadienne, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique, de la justice, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des femmes, des aînés, de l'alphabétisation et de l'immigration. Par sa présence dans le cadre de cette consultation, la Fédération acadienne représente aujourd'hui l'ensemble de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse ainsi que ses 28 organismes régionaux, sectoriels et institutionnels, notamment la région de Chéticamp.

La Fédération acadienne estime que la présente Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit tenir compte de la vitalité des régions acadiennes et du caractère distinct et actif de ces régions avant de procéder au découpage de la carte électorale. En effet, selon les chercheurs Réal Allard et Rodrigue Landry, la vitalité d'une communauté ethno linguistique ou le degré auquel une communauté minoritaire a tendance à se comporter comme une entité collective, distincte et active influence sa probabilité de survivre.

Sur ce plan, la FANE note qu'en termes d'identité collective, distincte et active est en dépit d'une marginalisation systémique exercée par les gouvernements successifs. Ce sont les régions de Chéticamp, de Richmond, de Clare et d'Argyle qui sont les plus importantes. La Fédération acadienne estime que le dynamisme économique, culturel et linguistique de ces communautés est essentiel à l'identité et à l'épanouissement de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer ces régions traditionnelles acadiennes en leur permettant d'élire leurs représentants à l'Assemblée législative.

Afin de mieux comprendre ce qui motive la position de notre organisme dans le cadre de cet exercice de révision des frontières électorales, nous vous avons remis, le 8 septembre dernier, une copie du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, qui présente une mise en contexte historique de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, puisque nous sommes à Chéticamp, nous présenterons les éléments particuliers à cette région qui, selon nous, justifient le retour d'une circonscription électorale acadienne protégée.

Maintenant je donne la parole à notre directrice générale de la Fédération acadienne, madame Marie-Claude Rioux.

MADAME MARIE-CLAUDE RIOUX: Merci, Monsieur le Président. Bonsoir. C'est en Nouvelle-Écosse que l'histoire du Canada puise ses racines. En effet, c'est en 1604 que les explorateurs français choisissent l'île Sainte-Croix afin de servir de base d'exploration. Après un premier hiver s'avérant extrêmement difficile, ces premiers colons français fonderont Port-Royal, premier établissement permanent en Amérique du Nord. La colonie se développera petit à petit principalement le long de la Baie Française donnant naissance à un peuple fier, résilient et courageux : le peuple acadien.

En 1713, le traité d'Utrecht cède définitivement l'Acadie à l'Angleterre. Les gouverneurs se succèdent en Nouvelle-Écosse, adoptent des méthodes de coercition concertées et sans relâche à l'endroit des Acadiens. En dépit de ces mesures, la colonie se développe. Entre 1710 et 1755, la population acadienne double tous les 15 ans, et on estime entre 15 000 et 18 000 le nombre d'Acadiens qui peuplent le territoire de ce qui deviendra plus tard la Nouvelle-Écosse. Cette croissance sera stoppée de façon brutale à partir de 1755.

Nous vous référons à notre mémoire pour davantage de détails relatifs à la déportation des Acadiens, une période qui s'étend de 1755 à 1763. Il suffit pour l'instant de savoir que lorsque les Acadiens obtiennent la permission de revenir sur le territoire de l'ancienne Acadie, une législation répressive et des conditions imposées auront pour but de décourager les Acadiens de rester dans la province. Des terres peu cultivables sont octroyées éloignées les unes des autres. Les Acadiens ne peuvent s'établir qu'en groupes de 10 personnes ou moins. Ils ne peuvent pas être propriétaires de terrains. Leurs biens sont confisqués. Ils doivent signer un serment d'allégeance reniant leur religion catholique. Le clergé catholique est expulsé. Enfin, tous les titres de propriétés des Acadiens qui auraient pu exister sont annulés.

Le retour des Acadiens s'effectue donc très lentement et de façon inégale dans chacune de ces régions. Des régions occupées avant 1755, seules les terres dans les régions de l'Isle Madame et de Pubnico sont octroyées aux Acadiens. Dans tous les cas, il s'agit de terres jugées impropres à l'agriculture. Mises à part les conditions imposées au retour des Acadiens, notamment leur dispersion aux quatre coins de la province, diverses lois et politiques viendront empêcher le peuple acadien de se développer au même rythme que la communauté anglophone et contribueront ainsi à la faible influence politique des Acadiens.

Bien que la région n'ait connu aucun établissement permanent avant 1782, la région de Chéticamp était reconnue comme un des postes de pêche temporaires de la côte ouest du Cap-Breton au 17^e siècle. Après le traité de Paris de 1763, des marchands jersiais s'établissent dans les régions autrefois occupées par les pêcheurs français. C'est ainsi que Charles Robin crée des stations de pêche permanentes sur la côte gaspésienne, le long de la Baie des Chaleurs, puis dans la région de Chéticamp. À la recherche de main-d'œuvre, il encourage les Acadiens à revenir dans la région. Le retour des Acadiens dans la partie nord du Cap-Breton s'effectue à partir de 1782, soit près de 20 années après les régions de Clare et d'Argyle. Le Cap-Breton est alors séparé de la Nouvelle-Écosse sur le plan politique, et l'octroi des terres est d'abord très lent avant d'être arrêté complètement en 1790. Contrairement à la pratique dans Clare et Argyle, aucun « loan » n'est octroyé et on laisse à un groupe de 14 fondateurs de Chéticamp le soin de morceler la terre.

À partir de 1830, les terres des Acadiens du nord du Cap-Breton couvrent un territoire de 40 kilomètres le long de la mer. Tout comme le chapelet de village dans la région de Clare, les villages de la région de Chéticamp forment une population acadienne

homogène. Vous les avez vus en vous déplaçant ici. Ça commence avec Margaree ensuite Saint-Joseph-du-Moine, il y a Belle-Côte, il y a Point Cross, il y a Chéticamp, il y a Grand Étang, et il y a Petit Étang. Ce sont toutes des localités acadiennes.

En 1936, les Acadiens de la région de Cap-Rouge située au nord de Chéticamp sont expropriés pour permettre la construction du Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, alors que les habitants à majorité écossaise du village de Pleasant Bay situé en plein garde du parc des Hautes-Terres ne le sont pas. Cette expropriation sera perçue par bon nombre d'Acadiens de la région de Chéticamp comme une seconde déportation.

L'économie de Chéticamp dépend surtout de la pêche. Les montagnes et un terrain peu fertile empêchent les Acadiens de la région de se tourner vers l'agriculture sauf pour leur subsistance. Des années 1770 aux années 1890, l'économie de Chéticamp est dominée par la compagnie de Charles Robin, qui possède le monopole de la pêche, de l'achat, de la vente et la transformation. Les bateaux et les agrès de pêche appartiennent à la compagnie et sont loués par les pêcheurs. En retour, la compagnie leur fait crédit des articles disponibles au magasin de la compagnie. Ce système d'exploitation se démarque grandement d'un système prévalent dans les régions de Clare et d'Argyle. Pour s'affranchir d'un système qui s'apparente au servage et qui empêche une autonomie économique, les Acadiens de Chéticamp développent vers les années 1915 un des plus grands mouvements coopératifs en Nouvelle-Écosse.

Lors du dernier recensement effectué en 2016, 1 865 répondants ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, et 80 répondants ont indiqué parler les deux langues officielles, pour un total de 1 945. Ce total correspond essentiellement à celui de la région de Richmond, qui avait obtenu jusqu'en 2012 le statut de circonscription électorale acadienne protégée.

La Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont, depuis 1992, effectué de nombreuses présentations relatives à la représentation de députés acadiens à l'Assemblée législative, qu'il s'agisse de présentations devant le comité législatif provincial pour l'établissement de la Commission de révision des frontières électorales, devant ladite commission, devant la Commission sur la représentation effective, ou encore devant le comité de modification des lois. Chaque fois, la Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont fait valoir l'importance d'une représentation effective dans les régions à majorité ou à forte population acadienne, notamment pour ce qui est la région de Chéticamp. Chaque fois, les intervenants ont souligné la particularité historique, géographique, politique, économique et sociale de cette région acadienne pour justifier la désignation de circonscriptions plus petites afin de favoriser l'élection d'une députation acadienne.

Il est intéressant de noter qu'en raison de l'importante majorité anglophone dans le comté d'Inverness, les Acadiens de la région de Chéticamp n'ont réussi à faire élire que deux Acadiens à l'Assemblée législative, en l'occurrence Moïse Doucet en 1897 et Hubert

Aucoin en 1925. C'est très certainement l'une des raisons qui explique que la région de Chéticamp n'a pas été considérée comme région acadienne protégée en dépit des présentations de la Fédération acadienne en ce sens puisque aucun député provincial n'était en mesure de défendre les intérêts des Acadiens de cette région.

Pour ce qui est des trois autres régions acadiennes, en dépit de nombreuses présentations devant les commissions et comités chargés d'étudier cette question depuis 1992, le dernier exercice de révision des frontières électorales de 2012 s'est soldé par l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. La Fédération acadienne juge que cette décision, forcée par l'intervention du ministre de la Justice et jugée inconstitutionnelle par la Cour d'appel, a considérablement miné la confiance de la communauté acadienne à l'endroit du gouvernement provincial, en particulier pour ce qui est du support institutionnel gouvernemental offert dans leurs communautés.

Par ailleurs, le fait que très peu de députés acadiens aient été élus dans la région permet d'expliquer le désintérêt marqué de la population acadienne pour l'exercice du droit de vote alors que, jusqu'à tout récemment, toutes les autres communautés acadiennes se comportaient à cet égard de façon modèle. À titre d'exemple, notons que le pourcentage du vote à Chéticamp était de 58 % en 2009 ce qui correspond à la moyenne provinciale. En 2017, il n'était plus que 50 % soit quatre points en dessous de la moyenne provinciale. Je vous rappellerais que dans certaines régions en 2009 c'était 77 % des Acadiens qui se prévalaient du droit de vote. Il y a une grosse différence.

En 2017, en réponse à la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse relative au renvoi sur l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse crée une commission chargée de recommander des moyens de favoriser la représentation effective des Acadiens et des Afro-néo-écossais.

La Commission sur la représentation effective dépose son rapport le 11 janvier 2018 dans lequel elle présente 29 recommandations, notamment, l'enchâssement des grands principes de délimitation des circonscriptions dans la loi sur l'Assemblée législative incluant la possibilité de dépasser l'écart maximal normal dans des circonstances extraordinaires. La Fédération acadienne estime que la région de Chéticamp justifie un dépassement de l'écart maximal normal en raison de sa vitalité et de son caractère distinct et actif. Par ailleurs, la Commission sur la représentation effective fait état d'une marginalisation systémique des communautés acadiennes et souligne par le fait même la nécessité d'un traitement différentiel pour arriver à des résultats égaux.

La Fédération acadienne partage entièrement cette analyse et elle juge que cette marginalisation systémique, particulièrement pour ce qui est de la région de Chéticamp, l'a empêchée de se développer jusqu'à servir de justification pour nier une représentation effective à l'Assemblée législative, notamment l'interdiction du droit de vote avant 1789, l'interdiction de se présenter en politique à moins de renoncer à la foi catholique jusqu'en 1827, une politique qui interdit l'éducation en français en Nouvelle-Écosse en 1864 et qui

demeure en vigueur pendant plus de 40 ans, la servitude forcée des Acadiens de Chéticamp à l'égard de la compagnie de Charles Robin qui se poursuivra jusqu'aux années 1890, l'expropriation des Acadiens de la région de Cap-Rouge pour permettre la construction du Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, le défaut de mettre sur pied des écoles homogènes et une programmation homogène dès 1982 contrevenant ici à la *Loi constitutionnelle* et à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et contribuant par le fait même à une assimilation vers l'anglais de la communauté acadienne, et le défaut des anciennes commissions de délimitation des frontières électorales de prendre en compte le caractère distinct de la région de Chéticamp et de considérer cette région comme circonscription électorale acadienne protégée et ce, en dépit des nombreuses présentations effectuées par la Fédération acadienne et les citoyens de la région en ce sens. Or, en dépit des efforts concertés pour enrayer son existence, le peuple acadien a survécu et il a fait la preuve qu'il est en mesure et qu'il a le désir de contribuer au développement de la province de la Nouvelle-Écosse, comme en fait foi le travail accompli non seulement par les députés et ministres acadiens depuis 1836, mais également par les nombreux membres de la communauté qui ont servi et qui continuent de servir de modèle dans divers milieux aux niveaux régional, national et international.

Alors, compte tenu des nombreuses décisions et des nombreuses actions qui ont entravé sciemment le développement de la communauté acadienne depuis plus de 250 ans, incluant la communauté acadienne de la région de Chéticamp, la Fédération acadienne estime que la présente commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés au peuple acadien en faisant siennes les recommandations suivantes : que la Commission reconnaisse que la Fédération acadienne a toujours considéré la région de Chéticamp comme l'une des régions traditionnelles acadiennes, que la Commission reconnaisse que la Fédération acadienne a réitéré de façon constante et soutenue pour la région de Chéticamp un traitement égal au même titre que les régions de Clare, d'Argyle et de Richmond, que la Commission reconnaisse que l'absence de représentation effective pour les Acadiens de la région de Chéticamp a occasionné des torts encore plus importants pour cette région et que, par conséquent, une circonscription pour la région de Chéticamp soit définie à partir des limites de recensement de la subdivision A du comté d'Inverness, que la circonscription de Chéticamp ne soit pas rattachée à une autre circonscription non contiguë, qu'en raison du préjudice causé à la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse depuis 1755 et en reconnaissance du fait que le peuple acadien constitue une communauté d'intérêt en raison de son contexte historique et social et de son statut de peuple fondateur de notre pays, que la circonscription acadienne de Chéticamp soit dorénavant protégée.

Merci encore une fois de votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. As I've indicated before, the Commission will be producing an interim report or a preliminary report by November 30th, then a final report by April 1st. The final decision on the accepting or rejecting of that report will, of course, be of the House of Assembly.

I'm going to ask people from the Commission if they wish to speak and Paul Gaudet.

MONSIEUR PAUL GAUDET: Monsieur le Président, ça serait une question qui m'intéresse d'au premier point et faudrait y faire référence peut-être dans notre rapport. Si on veut protéger les circonscriptions acadiennes, bien, qu'est-ce qu'on entend par circonscription acadienne surtout le mot « acadien », nos régions acadiennes, et faudrait parler un petit peu de l'identité socioculturelle de nos communautés acadiennes. C'est une question difficile. Même si c'est difficile, ça ne devrait pas nous paralyser et en parler. Ça fait je vois dans votre rapport le point 6. Vous affirmez que la vitalité d'une communauté ethnolinguistique ou le décret auquel une communauté minoritaire a tendance à se comporter comme une entité collective, distincte et active influence sa probabilité de survivre. Maintenant, j'aimerais voir plus en détail cet état de paix pour la région de Chéticamp parce que nous sommes à Chéticamp.

MADAME MARIE-CLAUDE RIOUX: Pour la Fédération acadienne, c'est très clair et, depuis la création de la Fédération acadienne, depuis 50 ans donc que la région de Chéticamp est distincte au même titre que les régions de Clare, Argyle et Richmond. Ce qui fait par compte la différence de Chéticamp par rapport à celles de Clare, d'Argyle et de Richmond, mis à part le fait ... en fait, il y a plein de choses qui sont communes. La langue est commune. La façon d'accueillir les gens est commune. Les traditions culturelles sont communes, mais il y a des particularités à la région de Chéticamp. On pense, par exemple, à l'industrie du tourisme pour la région de Chéticamp, qui fait que cette région-là se distingue beaucoup de la région de Richmond, par exemple, qui est beaucoup moins touristique. On comprend qu'ici il y a le Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton. Ça fait quand même une différence.

Il y a la particularité aussi que les pêcheurs de Chéticamp ont toujours pêché dans le golfe du Saint-Laurent particulièrement, et ont toujours développé, ont développé une relation très proche avec les Îles-de-la-Madeleine, avec le nord du Nouveau-Brunswick ce que les Acadiens des autres régions n'ont pas nécessairement eu l'occasion de faire. Donc, il y a une proximité ici avec le Nouveau-Brunswick. Il y a aussi cette étendue comme je le mentionnais dans le rapport, cette étendue de villages, de succession de villages qui donne réellement aux gens de la région de Chéticamp parce qu'il faut comprendre que quand la Fédération acadienne parle de Chéticamp, on parle ici de tous les villages qui entourent Chéticamp également. Ce n'est pas simplement le village de Chéticamp, mais quand les gens de Chéticamp et de Saint-Joseph-du-Moine, puis il y en a peut-être dans la salle qui vont me contredire, mais, s'identifient à Halifax, par exemple, ils disent qu'ils viennent de la région de Chéticamp et puis il y en a qui vont dire que, non, ils viennent du Moine, ils ne viennent pas de Chéticamp, mais c'est quand même le grand Chéticamp. Je pense que les gens ont un sentiment d'identité collective de la région de Chéticamp.

Bon, Chéticamp est reconnu également pour sa musique, pour ses talents artistiques, pour son dynamisme coopératif. C'est à Chéticamp que les coopératives ont pris naissance, donc, pour son entrepreneuriat. Je pense que ce sont quelques exemples comme ça qui font que Chéticamp se distingue vraiment même des régions avoisinantes anglophones du Cap-Breton et des autres régions acadiennes.

MONSIEUR PAUL GAUDET: C'est bien.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Leonard.

M. LEONARD LEFORT: Oui, Marie-Claude, dans la partie des conclusions, tu as mentionné que la circonscription de Chéticamp ne soit pas rattachée à une autre circonscription non contiguë. Tu n'as pas adressé la question de « membership at large » et le « member at large ». Peux-tu nous partager un peu vos opinions par rapport?

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Oui, certainement. En fait, quand on parle de circonscription séparée, vous avez compris que pour nous, donc, en ayant une circonscription, ça élimine de facto la désignation de député au suffrage universel. La question qui se pose actuellement – et on y'a beaucoup réfléchi – c'est il y a plusieurs éléments ici, mais à supposer qu'on aille avec un suffrage universel, et bien, comme vous le savez, la population d'Halifax francophone est quand même considérable et donc ça pourrait faire en sorte que si on choisit quatre députés au suffrage universel, par exemple, que ça soit quatre députés d'Halifax qui soient choisis et qu'ils n'ont pas aucune appréciation des réalités des communautés acadiennes qui sont davantage dans les régions rurales et, d'autre part, si on décide d'aller au suffrage universel, mais en déterminant un député pour Clare, un député pour Argyle, un député pour Richmond et puis un député pour Chéticamp, bien à ce moment-là on est aussi bien d'avoir notre circonscription. Ça vient au même. Alors, voilà pourquoi la Fédération acadienne s'oppose fortement à cette élection au suffrage universel de député.

On considère que pour l'importance, en fait, on considère que l'Acadie ... vous savez, on n'est pas ici en train de demander quelque chose. On n'est pas ici en train de se traiter, de se comporter en victime. On est ici en tant que peuple fier, en tant que peuple fondateur de notre pays, en reconnaissance de la contribution qu'on a apportée à la Nouvelle-Écosse et au pays et je crois que le minimum qu'on puisse mériter après avoir été victime d'autant de marginalisation c'est d'avoir nos circonscriptions à nous et particulièrement de reconnaître que Chéticamp mérite également sa place. On ne demande rien de mieux ou rien de moins pour Chéticamp que ce qu'on a demandé pour Clare, Argyle et Richmond.

MR. CHAIRMAN: Mike.

MR. MICHAEL BAKER: Merci beaucoup. Thank you very much for your presentation. Marie-Claude, this is almost supplementary to Leonard's question.

Everything is on the table I want to point out. If the electoral district was not possible, is there any alternative that would satisfy the effective representation in your mind?

MADAME RIOUX: Non. C'est simple. C'est simple et voilà pourquoi. Le principe de représentation effective est un principe qui est très large. D'ailleurs, le rapport de la Commission sur la représentation effective a y mis 29 recommandations. Il y a des recommandations qui s'adressent principalement à des ministères en particulier, à des partis politiques, à la communauté en général, aux Affaires acadiennes. Ce sont tous des outils qui font en sorte que les Acadiens peuvent avoir des moyens de se développer et de s'épanouir.

Par contre, lorsqu'on n'a pas de député à l'Assemblée législative qui représente nos besoins et qui comprend nos besoins, les politiques qui sont mises en œuvre à ce moment-là sont des politiques qui peuvent clairement aller à l'encontre du développement de la communauté acadienne, et comme ce sont les députés qui votent des lois, tout commence là. On pourra faire ce qu'on veut au niveau de la représentation et du rapport de la Commission sur la représentation effective, mais s'il n'y a pas de volonté du gouvernement, s'il n'y a pas de députés qui sont là pour défendre nos intérêts, on oublie ça. Alors, pour nous, c'est très clair que ça prend une députation acadienne et on y tient.

MR. BAKER: Marie-Claude, merci.

MR. CHAIRMAN: Thank you.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Merci, Monsieur Baker.

MR. CHAIRMAN: Glenn.

MR. GLENN GRAHAM: There are two specific things I would like to address here tonight. I think we'll tackle them one at a time. This is not only for the federation, but it's for the public, the community of Chéticamp, that are here tonight. As Michael said, this is a proposal. Things are on the table, but we want to hear from you. I'm just going to go over two specific points for the community members to think these through as they come up and present or, if they want to present later on, after they hear what I have to say here tonight or what I'm thinking about.

In the Commission's proposal, if you look at this map here, the riding is named Chéticamp. In a way, we have to think of this as not the community of Chéticamp, per se, which you mentioned—surrounding communities, yes, not just the village locale—but really we're looking at a northern Inverness riding here. We have to remember that the exceptional districts from 1992—Clare, Argyle, Richmond, and Preston—were strictly speaking not designated seats that would guarantee African Nova Scotian or Acadian representation. These seats would however increase the possibility for Nova Scotians with

a stronger influence on the constituencies' election results. So, in fact, the result is more effective representation.

A challenge for northern Inverness County of course is population. So, looking at our proposed map, I would like to point out that this was drawn up, but we are very open to people to take a look and tell us what they see could be done with it. So, looking at the proposed map, you could give an opinion hypothetically whether or not the community would be willing to accept some tweaks or changes, whether that be expanding the proposed riding a bit to the south or up to the north or up around the park into an adjoining county or whatnot to address the population issue. We can see that possibly we'd like to hear from the community that there could be community interest, notions that exist beyond the Chéticamp locale itself. So, I'm trying to get at that. At the same time, though, we're aiming within the spirit of making it more likely that an Acadian would be elected because, as with some of our other public consultations, we're open once again to hearing what people think of the maps really, okay, and you could just provide perhaps some suggestions about that. So, that's my first point.

My second point has to do with a report that was provided for us as the Commission when we gathered to meet. The report was provided by a prominent political scientist here at St. Francis Xavier University, Jim Bickerton. He was a previous commissioner. In that report, Mr. Bickerton provided us another possibility, another option that might be considered to be viable. So, I would just like to suggest that the community consider this as the night goes on and I would like to hear if there are any comments about it. It resonated with me.

So, we've heard the strong argument that Acadians—although with a notable population concentration in northern Inverness County—have not experienced language and identity-related representation in the present configuration. Between 1867 and the present, as we have heard, there have only been two Acadian MLAs, from 1897 to 1906 and 1925 to 1928. So, there's dissatisfaction that has been expressed by the federation here and MLAs within relative proximity is an issue as well with the size of this county.

So, this proposed solution would go as follows—not a proposed solution but what was discussed in Mr. Bickerton's report. Reintroduce the old dual-member tradition of Inverness County and other counties. This stipulation is that one constituency representative must be Acadian, a designated Acadian French speaker. There'd be a designated Acadian seat within the dual-member riding. Parties would be responsible for nominating or selecting two candidates, each. Borders would elect two representatives. One would be chosen from among the Acadian candidates. So, this system was adopted in the past for other cultural reasons. So, there's a precedence so to speak. It has been here before. So, there are some advantages and disadvantages.

The advantages, it addresses effective representation issues laid out in the Carter decision as expressed by Acadians in the Chéticamp region. In relation, it addresses the

issue of geography. Inverness is almost as long geographically as Guysborough-Eastern Shore-Tracadie. MLAs would be in closer proximity to their constituents. With the dual-member method, electoral boundaries comply or seem to—we'll have to look into this, but they could possibly comply with voter parity deviation, the ± 0.25 with this system. So, it keeps the constituency total also at 55. We'd have 55 constituencies with this proposal or idea that was presented in the Bickerton report.

So, concerns: there would be two MLAs. Travel could overlap. It could be argued that geographical issues would remain as the constituency boundaries stay the same. Non-exclusive representation, you'd have two representatives, same population. Who do you approach for help if you consider that to be an issue? Of course, we do have an additional MLA in such a situation with 55 seats.

So, in a sense, that's something that could also be presented and that's as far as I'll go with that, but I just want people to consider that idea and perhaps get some feedback from people on that. The federation can say something or, if not, just if the community could present their thoughts on this notion. Okay. Thank you.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. If the federation want to comment briefly on that.

MADAME MARIE-CLAUDE RIOUX: Oui. Les deux questions sont reliées essentiellement. Dans un premier temps, je veux que ça soit très, très clair que lorsqu'on parle d'un député qui représente et qui connaît les besoins des Acadiens, ce n'est pas nécessairement un député acadien. Je voudrais vous mentionner, par exemple, que Gordon Wilson a été élu dans Clare et quand on fait l'analyse des bureaux de scrutin, de chaque bureau de scrutin, les gens de Clare ont voté massivement pour Gordon Wilson aux dernières élections. Je pense qu'un seul bureau de scrutin n'était pas pour Gordon Wilson dans Clare. Donc, c'est vraiment le choix de Clare ici, okay, et c'est okay. C'est parfaitement okay parce que c'est ce que les gens, c'est la personne que les gens ont choisie parce qu'ils ont compris ou ils ont jugé que c'était la personne qui comprenait le mieux leurs intérêts et leurs besoins.

Le danger avec des circonscriptions à doubles députés si vous voulez, une double députation, c'est de créer une perception et ça c'est une opinion juste comme ça là, mais de créer une perception que les Acadiens ne sont pas inclusifs et que les Acadiens font de la ségrégation et qu'on veut uniquement un Acadien alors qu'on ne veut pas d'autres personnes autour. Ce n'est pas vrai. On a eu des députés qui ont bien compris les intérêts et les besoins des Acadiens et qui ont défendu nos intérêts et nos besoins qui sont anglophones. Il y en a eu de ceux-là, mais ce qu'on dit c'est comme vous l'avez très bien dit, ça donne au moins la chance aux Acadiens de choisir leur représentant en ayant leur propre circonscription. Alors, c'est une solution qui se vaut, mais mon inquiétude c'est justement de créer la perception que les Acadiens ne sont pas inclusifs. C'est très loin d'être le cas de la communauté.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. I think we'll move on to the next speaker, Paul Daniel Gallant. Paul Daniel, please come forward and if you can state your name as you commence then we'll have that on the record. Thank you. Appreciate that.

MONSIEUR PAUL DANIEL GALLANT: Je m'excuse. Je n'ai pas de copie en anglais, mais je peux le fournir à la Commission puis ça pourrait être traduit plus tard. C'est juste des informations de base là.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission. Bienvenue à Chéticamp. On est content que vous ayez pu venir ici puis c'est doublement, je trouve ça, doublement approprié que vous soyez ici dans la Légion royale canadienne lorsqu'on discute la démocratie. On sait tout le grand sacrifice que nos vétérans ont fait, qui ont donné leurs vies au nom de la démocratie. Ça fait que je suis content que vous soyez ici ce soir. Mon nom c'est Paul Daniel Gallant. Je suis ici en représentant le CCCL. Le CCCL c'est le Comité communautaire Chéticamp-Le Moine. Nous sommes un sous-comité de la Municipalité du comté d'Inverness. Nous sommes un comité aviseur. Nos conseillers siègent avec nous. Nous avons à peu près une douzaine de personnes qui représentent différents secteurs de la communauté, et puis nous avons créé ce comité-là en 2014 pour encourager les jeunes de la communauté à prendre un plus grand engagement dans ce qui se passait, leur avenir, et on parle de choses comme l'hébergement, toutes sortes de sujets, immigration, base de population, puis je dois dire ça marche très bien parce qu'on a une belle collaboration avec notre conseiller, monsieur Alfred Poirier, et aussi le conseil municipal comme tel.

Aussi, dans le but de la transparence, je devrais vous dire que je faisais partie quand est-ce que ça ... on a parlé d'aller en cour. Dans le temps, on parlait de retourner aux circonscriptions protégées originales acadiennes et avec maître Réjean Aucoin, j'ai accepté d'être demandeur parce que moi, il y avait une question qui me préoccupait. C'est beau, oui, je suis d'accord qu'on veut revenir aux trois circonscriptions protégées, mais qu'est-ce qu'on fait de Chéticamp? Puis, aussi, en arrière de ma tête était, bien, qu'est-ce qu'on fait des autres Acadiens, Acadiennes, francophones qui ne vivent pas dans notre communauté, dans ces communautés protégées-là. Ça fait, l'an passé en septembre, on a présenté devant la Commission sur la représentation effective, quand j'ai regardé notre bref, j'ai réalisé qu'il n'y avait pas grand ... notre position n'avait pas changé beaucoup, puis je peux vous faire le sommaire de ça très, très vite. On regardait toutes les options. On disait, bien, le statu quo ce n'est pas acceptable. Ça puis je pense que le gouvernement, la cour l'a dit, puis votre présence ici est preuve de ça.

Deuxièmement, c'était de retourner aux trois circonscriptions protégées serait beaucoup, beaucoup mieux que ce que c'est que nous avons maintenant, mais ce n'est pas encore idéal. Troisièmement, retourner aux trois circonscriptions protégées et ajouter Chéticamp sera encore une grande amélioration à ça et serait très préférable, et je peux vous dire que je ne pense pas qu'il y aurait, à moi dans ma connaissance, je ne pense pas

qu'il y aurait grand gens à Chéticamp qui vous donneraient un argument de ce côté-là. Ça serait très bien apprécié et, pour arriver au quatrième, ça devrait être ici au moment où je devrais me taire vraiment parce que je devrais probablement dire, bien, je devrais arrêter là, mais, quand même, je suis ... parce que les discussions que nous autres ont eues c'était d'essayer de nous assurer qu'on avait regardé à absolument toutes les options possibles, okay, puis de quoi que j'aime beaucoup l'idée d'une circonscription à Chéticamp. Ça me ferait beaucoup plaisir, personnellement. Je me rappelle de ce que c'est que le premier ministre a dit dans une entrevue. Il a dit, je ne sais pas l'exact verbatim, mais, il a dit quelque chose comme je veux que cette question soit réglée une fois pour toutes. Je pense que ... vous, vous faites signe de tête, vous rappelez de ça.

Si c'est vraiment ça le désir du premier ministre et du gouvernement, l'Assemblée, et bien, malheureusement, ce que c'est qu'on propose ne va pas nous assurer ça. C'est comme au football, quand est-ce qu'on dit « you punt the ball ». Et bien, ce que c'est qu'on ferait c'est que dans dix ans d'ici, je regarde les chiffres, 2 600. Si ce n'est pas dans dix ans, vingt ans ... parce que qu'est-ce qui va arriver avec les chiffres, c'est que nos communautés urbaines comme à Halifax on peut présumer qui vont continuer de grandir. Nos communautés rurales, vous savez ce qui s'est passé. Chéticamp, on a perdu 14 % de notre population dans dix ans. On essaie, on fait tous les efforts pour renverser ça, mais même si on le renversait, on devenait un petit plus égal. Tôt ou tard, quelqu'un va souligner, okay, bien on avait accordé ça, mais là maintenant l'écart est tellement grand que ça ne fait plus de bon sens, puis je n'ai pas besoin de citer d'autres exemples qu'en 1981, on avait dit on va avoir des circonscriptions protégées et puis en 2012 vous savez exactement ce que c'est qui est arrivé avec un gouvernement que moi je ne pensais pas qu'il n'allait jamais faire ça, mais cela a été fait. C'est la réalité.

Ça fait que nous autres autour de la table, on a discuté beaucoup au niveau des circonscriptions « at large », okay, comme une façon d'essayer de représenter tous les Acadiens, Acadiennes, francophones, et même anglophones qui sont des anglophones qui parlent le français qui ont un intérêt à la langue et la culture, puis ça on en voit de plus en plus. Vous avez proposé de, par exemple, parce que vous avez été donné permission qu'une circonscription n'a pas besoin d'être contiguë que ça pourrait être joint, on pourrait joindre Chéticamp, on pourrait joindre Richmond. Si on est prêt à aller là, est-ce qu'il y a aussi tant une grosse différence de dire, bien, on pourrait aller à Chéticamp, Richmond, Sydney, Pomquet, Truro et qu'il y aurait une circonscription. Ça cite c'est patent. Vous êtes certainement dans une situation unique où est-ce que c'est qu'il y a une opportunité ici d'explorer ce concept-là de la démocratie. Je sais quand on parle de membre « at large » des fois on a peur de ça parce qu'on n'a pas fait ça, okay, encore, mais il y a des moyens que ça pourrait se faire puis je prends exception que ça ne veut pas dire que ça serait tous des élus nécessairement d'Halifax. Ça n'a pas besoin d'être installé comme ça. Il y a des gens qui savent comment organiser des circonscriptions comme ça. Ça déjà été fait puis d'ailleurs, il y a déjà une exception. La communauté mi'kmaw a été offerte un siège et elle n'a pas accepté de siéger puis, ses raisons sont parfaitement légitimes puis je suis pleinement d'accord avec ça qu'importe que le précédent à déjà été créé.

Alors, ça c'est quelque chose qu'on voudrait au moins que vous considérez ça, que vous débattiez ça, que vous le considérez puis vous décidez, okay, bien pour telle et telle raison ça ne marche pas. On a essayé, peut-être pas cette fois-ci, mais là, à ce moment-là absolument oui, Chéticamp, je vous donne ça dans l'ombre de qu'est-ce qui est le « best-case scenario », ensuite, ensuite, ensuite.

J'ai trouvé votre propos intéressant, Glenn. Moi je suis originaire de l'Île-du-Prince-Édouard ça fait que le système de deux députés par district c'en est un ... d'ailleurs, je me suis proposé pour candidat au Nouveau Parti démocratique dans le temps que c'était comme ça, puis j'avais quelqu'un qui était ... puis on ... c'était tout ... ce n'était même pas écrit. C'était plus tôt dans le temps que c'était catholique et protestant. Tu ne le disais pas, mais dans la région Évangeline d'où je venais, c'était sûr que chaque parti disait bien faudrait avoir un francophone acadien et un anglophone, puis c'était toujours protestant, catholique, mais tu ne disais rien.

Ça fait, oui, si ... ça c'est une autre belle option à explorer puis je vais finir avec, je vais citer Patrick Watson dans les années 1980 qui avait fait une série de dix documentaires sur l'histoire de la démocratie. Je ne sais pas si quelqu'un se rappelle de ça. C'était appelé *The Struggle for Democracy* et puis ça a commencé des Grecs jusqu'aux temps modernes ici, puis je n'ai jamais vu une série documentaire où est-ce que tout est absolument dit dans le titre parce qu'en disant la lutte pour la démocratie, c'était en disant on n'est pas rendu là encore. On a des améliorations. Churchill l'a dit. C'est le pire système à part que tous les autres, puis il ne faudrait pas avoir peur d'essayer de l'améliorer puis d'essayer de faire sûr que notre représentation ... pas juste les Acadiens, mais pour tout le monde soit équitable. Bien, sur ça, je vous remercie de m'avoir écouté.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Any comments from the Commission at this point? Mike.

MR. MICHAEL BAKER: Thank you for coming. Stephen, thank you for your presentation. So I'm clear in my mind, if Chéticamp cannot be its own electoral district, even an expanded Chéticamp members at large are seen by yourself as a via option?

MONSIEUR PAUL DANIEL GALLANT: What the discussion was around our table that it was the optimal, you know, that if we could ... I have ... and I should be transparent again ... I work for the CSAP, the French school board. So, perhaps like Leonard, I understand that there are traditional Acadian communities but I see a whole bunch of ... comment est-ce que je pourrais expliquer ça ... se sont des communautés scolaires, okay, ce n'est peut-être pas des communautés ...

MR. MICHAEL BAKER: Pockets.

MONSIEUR PAUL DANIEL GAUDET: ... mais elles font partie de cette famille-là, puis moi je ne vois pas d'inconvénient que si qu'on était un certain district puis, oh, c'est quelqu'un de Sydney, un Acadien qui va nous représenter, bravo. Peut-être la prochaine fois, ça sera quelqu'un de Chéticamp ou de Richmond ou de tout ça que ça va être une façon peut-être, peut-être ce serait une façon de ramener nos communautés d'autant plus ensemble. C'est une option.

MR. MICHAEL BAKER: Thank you.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Thank you very much, sorry, I'm going to call the next speaker. Napoléon Chiasson, please come forward.

MONSIEUR NAPOLÉON CHIASSON: Monsieur le Président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, Mesdames et Messieurs de la Commission, bonsoir.

Je suis Napoléon Chiasson, président de la Société Saint-Pierre. En premier lieu, je désire au nom de la Société remercier la Commission d'avoir ajouté notre région sur l'horaire des séances. Ceci est déjà un pas en avant pour nous et nous sommes reconnaissants envers les dirigeants de nous permettre cette occasion de partager nos points de vue sur ce sujet de grande importance. Il faut quand même constater du début que nous nous retrouvons encore une fois devant une autre commission pour soulever une autre fois les mêmes points qui, selon nous, sont toujours pertinents aujourd'hui comme ils l'étaient 27 ans passés.

La Société Saint-Pierre, fondée en 1947, est pour les Acadiens de la grande région de Chéticamp, l'organisme qui vielle à préserver et à promouvoir la langue et la culture acadienne. La Société travaille incessamment au développement communautaire, touristique et économique des Acadiens de la région. Fondée sur la devise Dieu-langue-patrie, elle continue de démontrer un leadership patriotique et langagier. Fière propriétaire des Trois Pignons, la Société Saint-Pierre, par le biais de son musée, de sa galerie de tapis « hookés » et davantage par son centre de généalogie, se veut la protectrice de notre histoire et de nos ancêtres. Porte-parole par excellence de tous les Acadiens de la région de Chéticamp, Saint-Joseph-du-Moine et Margaree, la Société Saint-Pierre n'a jamais manqué d'assumer sa responsabilité dans la revendication de nos droits en tant que minorité linguistique et culturelle.

Comme l'expliquait bien Marie-Claude Rioux de la Fédération acadienne, les Acadiens du comté d'Inverness n'ont réussi à réélire un des leurs que deux fois à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Le système de circonscriptions dans les années diminuait grandement la possibilité d'élire des Acadiens. Lors de la commission sur la révision de la carte électorale en Nouvelle-Écosse en 1991, la communauté acadienne de Chéticamp avait présenté un mémoire. Pour des raisons qui ne seront jamais claires, notre région avait été oubliée dans la mise en place des circonscriptions acadiennes. Peut-

être la région était dans une situation compliquée et les dirigeants auraient conclu qu'afin de garder la paix sociale il était mieux de ne pas nous accorder cette connaissance comme en était le cas pour Richmond, Clare et Argyle. Peut-être qu'on estimait que la population acadienne de notre région n'était pas suffisante pour se mériter une voix à l'Assemblée législative. Quoiqu'en fut la raison, le résultat a été que la région de Chéticamp n'a pas bénéficié d'une représentation équitable au même titre que les autres régions acadiennes ayant bénéficié de circonscriptions protégées.

Il est temps de remédier à cette situation, et nous voici 27 ans plus tard pour défendre de nouveau notre point de vue. Au mois de septembre 2017, lors d'une séance par la Commission sur la représentation effective, la Société Saint-Pierre exprimait son désir de voir en tout premier la communauté acadienne s'épanouir pleinement et de contribuer au développement de la province. La Société demandait clairement une discussion qui, cette fois-ci, allait inclure la région acadienne de Chéticamp. Nous nous réjouissons des efforts de la part de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et de vous, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour avoir si bien répondu à notre demande en portant une attention particulière à la représentation effective et à l'application pratique des recommandations de la Commission.

Avec grande surprise, nous avons fait la connaissance du document sur les limites proposées aux fins de consultations publiques, et nous nous réjouissons de cette ouverture. La Commission propose rétablir les circonscriptions de Clare, d'Argyle, de Preston et de Richmond conformément à la recommandation formulée dans le rapport préliminaire de la commission précédente en 2011-2012. Nous appuyons cette recommandation. La Commission propose établir une circonscription électorale distincte pour Chéticamp et les environs. Nous appuyons cette recommandation.

La Commission propose intégrer la région de Chéticamp et les environs avec la circonscription rétablie de Richmond. Nous ne sommes aucunement d'accord dans cette proposition. Il est important de tenir compte de la vitalité des régions acadiennes et du caractère distinct et actif de chaque. Il faut tenir compte des particularités relatives à la géographie, à son histoire, aux communautés d'intérêt et à la diversité linguistique de chaque région acadienne et, en dernier lieu, la Commission cherche à obtenir les commentaires du public sur la création d'un groupe de membres à titre particulier afin d'assurer la représentation effective et la parité relative du nombre d'électeurs. Une bonne représentation effective pourrait possiblement se faire en développant un système d'élection de députés acadiens pour représenter l'ensemble des Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Écosse, des façons pour l'ensemble des Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Écosse d'élire des candidats acadiens si ceci est leur désir, mais nous nous trouverions probablement avec les mêmes défis qu'une circonscription avec Richmond.

En conclusion, nous cherchons une communauté acadienne qui se dote enfin de tous les outils nécessaires pour lui redonner confiance, un sentiment d'appartenance et une dignité qui lui permettront de contribuer de façon dynamique, collaborative et inclusive au

développement de la Nouvelle-Écosse, une communauté qui aura les outils lui permettant de s'épanouir et de se sentir partie intégrante de la société à laquelle elle appartient afin d'assurer la sauvegarde de la langue française pour les générations à venir. Merci de votre attention.

MR. CHAIRMAN: Merci beaucoup. Any comments from the Commission at this point? Please, Mike.

MR. MICHAEL KELLOWAY: Thank you, Mr. Chairman, and I want to apologize for obviously being late. I was shocked when I came in and saw everyone sitting down. I thought it was 7:00. I was here early in my hotel but, in any event, it's great to be here in Chéticamp. My name is Mike Kelloway and I'm from, I live in Sydney but I'm from Glace Bay and my great-grandmother actually is from Chéticamp, was from Chéticamp, Sabina Roach, so this place has a special connection to me and my family.

One of the things that I'm looking at trying to understand not being from this area is to get a sense of community need and community want when it comes to the answer or question of effective representation and I'm assuming that before I came in the Chairman gave kind of list of drafts or ideas around effective representation in relation to Chéticamp non-contiguous as is in Inverness, a special riding. I believe Mr. Graham gave another scenario as well with respect to effective representation but, tonight, what I'm looking for is to get a sense from the public, those in the room tonight. Mr. Chiasson, I'm looking at you but this would apply to anyone coming to the mike of priorities when you look at ranking one to four and I know that's hard and it's a little bit game-show like but, in this case, it's something that I think would help myself and I will not speak on behalf of the board but I guess I'm doing that anyway to get a sense of where is the community when it comes to these options in order of preference, in order of need, in order of want. If you looked at those preferences, Mr. Chiasson, what would you be looking at from one to four in terms of what you believe the community would best be served by.

MONSIEUR NAPOLÉON CHIASSON: Well, I think that the community as a whole would be best served—from the perspective of La Société Saint-Pierre—would be best served with a distinct riding, a protected riding as the others and, essentially, having mulled over the options that are available or that were presented by the Commission, you know, we are off the consensus and the impression that we're asking for nothing more or less than what has been granted to other communities and that would have to be numero uno. This is the one that we want.

The option that Mr. Graham brings forward, the duality, is an option but we've heard some of the reservations that the federation would have, you know, the implication or the interpretation that that can bring forward but, I mean, the technicalities that would be involved in each of those proposals I don't think belongs to us to determine. For us to determine the boundaries that's somebody else's problem. We think we know what we

want. We want to have an effective representation and we want to be there, and we need to have somebody that's going to be there for us and that knows what's happening.

MR. MICHAEL KELLOWAY: So, in terms of ... just so I'm clear with respect to your answer ... whatever is going to give you the most effective representation, whatever avenue would be the one obviously that you would choose. Your own riding would be the preferential, number one focus? Is that safe to say?

MONSIEUR CHIASSON: Yes.

MR. KELLOWAY: Okay. Thank you.

MONSIEUR CHIASSON: That's my perspective as president of La Société Saint-Pierre. I don't know if the other people in, ...

MR. KELLOWAY: Sure, ...

MONSIEUR CHIASSON: ... you know, in the audience probably would want to add to it but

MR. KELLOWAY: ... and I'm looking forward to hearing.

MR. CHAIRMAN: They're going to have their opportunity in a few minutes.

MR. KELLOWAY: Thank you, Mr. Chairman.

MR. CHAIRMAN: Okay, thanks, Mr. ... yes, please.

MONSIEUR PAUL GAUDET: Peut-être une petite question ... la raison pourquoi nous sommes ici c'est suite au jugement de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse et puis j'aimerais faire référence à un document écrit par un spécialiste de Simon Fraser University, Rémi Léger, et c'est cité dans le document-là Keefe et puis également dans le mémoire de la Municipalité de Clare où Rémi Léger affirme que pour vraiment traduire l'intention du jugement de la Cour d'appel, il dit il y a seulement trois possibilités, pas 53 selon lui qui est quand même spécialiste de la question. Il les énumère. La première c'est de rétablir les choses comme elles étaient avant, 2012. Deuxièmement, c'est d'avoir deux cartes superposées avec toute une variation soit de dualité dans la circonscription contiguë ou non contiguë ou un suffrage universel provincial où on aurait deux cartes superposées avec 51 circonscriptions et puis quatre, cinq, ou six acadiennes superposées là-dessus avec des listes électorales séparées, et sa troisième solution pour faire justice ça serait d'offrir une certaine largesse qui n'est vraiment pas une circonscription, mais que le gouvernement provincial donnerait à la communauté en question des montants substantiels dans le domaine de la santé, l'éducation, services sociaux, etc. etc., pour être géré par la communauté, pour la communauté et ça on peut tout de suite imaginer des ententes

fédérales, provinciales pour constituer ce genre de services à la communauté pour avoir une participation intense, plus élaborée qui existe présentement.

Donc que, ça c'est peut-être et ça pourrait-il être acceptable une communauté comme Chéticamp c'est pour des raisons quelconques option A ou 2 ne figurent pas à l'ordre du jour et Rémi Léger continue à dire ça pourrait être une variété d'un, deux ou trois, mais sa préférence, bien entendu, lui, c'était de retourner à numéro un, rétablir les circonscriptions comme elles étaient auparavant, mais lance l'idée au cas où nous serions peut-être quasiment forcés d'arriver à une solution comme ça. Est-ce que ça pourrait être acceptable?

MONSIEUR NAPOLÉON CHIASSON: Mais, tout peut être acceptable, puis je pense qu'il faut garder une ouverture d'esprit quand on examine cette situation-ci, mais ce que tu proposes, d'après monsieur Léger je veux dire c'est peut-être, dans la ligne des vœux pieux, je ne sais pas. Moi ça ne m'impressionne pas plus que ça parce qu'on a dit dans une des présentations que la bonne volonté et la volonté politique étaient nécessaires pour voir qu'on peut avoir une représentation puis des circonscriptions effectives puis je pense qu'il faut s'en tenir à ça. Si on garde une ouverture d'esprit, tout est possible, la façon qu'on va arriver à trouver la solution, mais faut quand même arriver à se compromettre puis « they say what's good for the goose is good for the gander » là, moi je dis que pas nous autres on en est en nullard.

MONSIEUR PAUL GAUDET: Oui, je rapporte à la question seulement pour discussion. Ce n'est pas vraiment une préférence de ma part ... de loin.

MONSIEUR CHIASSON: Pour discussion.

MONSIEUR GAUDET: Oui, oui.

MONSIEUR CHIASSON: On peut y aller.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, indeed. So, we'll move to the fourth speaker who has indicated they wish to speak. It's Joline Larade. Joline, please, come forward.

MADAME JOLINE LARADE: Bonjour, allô. Premièrement, je voudrais vous remercier, la Commission personnellement, pour venir à Chéticamp et puis nous écouter, nous entendre. Parfois, il faut qu'on voyage loin pour nous faire entendre, Halifax ou alors c'est bien de rester ici pour un change. Alors, je m'appelle Joline Larade. Je suis la fille à Joseph à Louis à Timmy à George à George. Je vis présentement à Chéticamp avec mon mari, un immigrant francophone de la France, Stéphane, les noms des enfants, Léo et Lola, des chats, des chiens, des poules, et j'en passe.

Depuis l'âge de douze ans, j'ai fait partie des réseaux acadiens provinciaux, comme le Conseil jeunesse provincial, les Jeux de l'Acadie, la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, et la liste continue. En 1998, je me suis inscrite à l'Université Sainte-Anne à la Baie Sainte-Marie, où mes amis et professeurs venaient des quatre coins de la francophonie. En 1999, j'ai siégé sur le premier comité consultatif du Bureau des affaires acadiennes en tant que représentante jeunesse pour l'ensemble des jeunes de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. J'ai été à la direction de l'organisme porte-parole provincial des jeunes acadiens pendant dix ans, où on formait les jeunes acadiens de chaque communauté acadienne en leadership. Présentement, je suis conseillère auprès du CSAP avec monsieur Leonard LeFort, où on discute et prend des décisions et développe des stratégies sur l'ensemble des écoles acadiennes de cette province. Alors, comme que vous pouvez voir, mon Acadie a toujours été l'ensemble des communautés acadiennes de cette province. Ma meilleure amie vient de l'Isle Madame, mon groupe musical préféré vient de la Baie Sainte-Marie, et mes mentors diraient mes études universitaires de Par-en-Bas, de Pomquet et de Sydney.

Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont tous vécu le même parcours, l'histoire de la déportation, le combat pour une éducation française et les débats continuels pour des services en français, ici en Nouvelle-Écosse. La seule raison que la FANE existe, les Affaires acadiennes, le CSAP existe aujourd'hui c'est que tous les Acadiens de la Nouvelle-Écosse se sont unis, travaillent ensemble pour assurer sa présence, son épanouissement, et son futur comme peuple de cette province.

Présentement, nous avons l'opportunité de recommander au gouvernement de la Nouvelle-Écosse une solution effective qui peut représenter tous les Acadiens de cette province et non pas juste la moitié comme fait auparavant dans les circonscriptions traditionnelles. Alors pourquoi maintenant sur la table on discute la possibilité de diviser les villages acadiens par des lignes électorales qui n'acquièrent pas tout le monde, pourquoi cette division? Pour moi de parler devant vous et vous dire que je veux que Chéticamp ait sa propre distinction électorale serait égoïste de ma part, un club dans la face contre mes compatriotes acadiens partout en province, contre ma famille qui vient de Sydney, mes amis à Greenwood, et mes collègues de travail à Pomquet. Si nous n'avions pas toute une voix, la communauté acadienne n'a pas de voix. Ils sont aussi acadiens que moi, ont les mêmes droits linguistiques, ont le droit à une éducation en français pour leurs enfants, et devraient aussi avoir le droit de voter pour un élu acadien.

La survie de ma communauté est dépendante des survies des autres communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse. On ne peut pas vivre seul. Il faut toujours travailler ensemble. Sinon, il ne nous va rien nous rester puis ça a toujours été le cas. Comme vous voyez avec les organismes provinciaux qui existent déjà en Nouvelle-Écosse, si c'est avec la santé, si c'est avec les juristes, avec l'éducation, c'est tout provincial puis il y a une raison pour ça.

Étant donné que la population des communautés rurales en Acadie de la Nouvelle-Écosse continue à diminuer, comme Paul Gallant a dit 14 % dans dix ans, c'est beaucoup. Mon petit garçon est en deuxième année. Ils sont cinq en deuxième année, cinq enfants à Chéticamp. Étant donné que la grande majorité des Acadiens de la Nouvelle-Écosse vivent en régions urbaines, étant donné que les Acadiens en milieu urbain ne vivent pas les mêmes défis que les Acadiens en milieu rural, étant donné que si la ligne électorale est remise dans les communautés de Clare, de Richmond et de Par-en-Bas, ceci ne garantit pas qu'un Acadien va être élu car selon Statistique Canada, les Acadiens parlant le français deviennent de plus en plus minoritaires, même dans leurs propres villages.

Étant donné que le système scolaire, le CSAP, a maîtrisé un système électoral juste et représentatif que tous les Acadiens en Nouvelle-Écosse peuvent pas tout le vivre, je propose que la Commission dépose au gouvernement de la Nouvelle-Écosse un plan qui assure le droit et le respect de tous les Acadiens de cette province en suivant un modèle représentatif qui verra la division en trois de la province de la Nouvelle-Écosse, nord, centre et sud, trois sièges acadiens pour un des peuples fondateurs de cette province.

Merci beaucoup.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Would you like to present the written report there?

MADAME JOLINE LARADE: Yeah, ...

MR. CHAIRMAN: Thank you.

MADAME LARADE: ... I have it here.

MR. CHAIRMAN: Appreciate it, appreciate it. Thank you so much. Any questions from the Commission to the speaker? Thank you.

So, that's the ... completes the list of those that have indicated that they wish to speak but, now, the floor is open to you. Please, come forward and state your name and I say if you have any questions that you think we can help with please ask them.

MR. ALFRED POIRIER: Monsieur le Président, nos Commissionnaires, invités distingués, Mesdames et Messieurs. Mon nom est Alfred Poirier, conseiller, sous-préfet de la municipalité du côté d'Inverness et le seul représentant acadien au conseil.

La raison que j'ai mon livre ici je ne suis pas ici pour faire des grands discours, mais aller à l'endroit où est-ce qu'on n'a pas encore frappé ce soir. On a le CSAP qui prend bien garde à nos étudiants, qui est vraiment une bonne école respectée, je dirais, à la grandeur du Canada à toutes les universités. On a entendu toutes les discussions ce soir, mais, moi-même comme conseiller municipal pendant cinq ans, j'aimerais de vous

expliquer la vie et la manière de faire comme conseiller municipal dans une communauté acadienne dans la municipalité anglophone.

Je dirais que la majorité de mes appels viennent 60 %, 70 % sont de la province et du fédéral. D'autres questions c'est presque pour la municipalité. Le gros problème que j'ai c'est expliquer que nos pères, nos mères, nos personnes qui ne sont pas éduquées assez pour écrire, pour lire, pour se représenter en anglais. On est dans une situation ici à Chéticamp qu'on n'est pas représenté du tout. Exemple, je vais sur la municipalité trop longtemps, mais on avait fait un plan opérationnel. Il n'y avait aucun acadien bilingue qui travaillait à la municipalité dans toutes les fonctions. Aux questions provinciales, on a le MLA en bas. Il est à Inverness avec un secrétaire anglophone, la même affaire comme la municipalité. Ça fait que comme vous voyez je vous comme dit l'anglais « I'm talking about bread and butter ». Ça ce que je suis en train de vous dire c'est ce qui se passe dans ma communauté et pourquoi ça serait très important d'avoir un représentant pour notre région.

Je suis conseiller municipal aussi de Meat Cove et de Pleasant Bay que je travaille vraiment bien avec eux, qui pourraient peut-être faire partie peut être d'autres régions, tu sais, aller au sud, mais ma question est c'est qu'il doit y avoir quelque chose de fait pour nos personnes. Exemple, une personne vient à moi. Il a 50 % de taxe de rabais qu'est-ce que c'est, moi je ne sais pas quoi ... bien, tu pourrais appeler à l'office à Inverness. Ah, mais, ils parlent anglais. Je ne peux pas. Ça fait ... puis c'est la même affaire même à mon endroit à la municipalité. Je suis en train de changer ça.

Ça fait que tout que je suis ici, je suis ici pour vous parler du cœur et de mes Chéticampains, Chéticampaines de 50 % d'eux qui n'ont pas les mêmes qualifications peut-être que ceux qui ont eu l'éducation de s'avancer dans la vie. Ça fait que je parle au nom de ce groupe-là. Ça fait que comme je vous ai dit, je n'avais rien de préparé. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre si je suis en droit.

MR. CHAIRMAN: Of course. Any questions? Please, Michael.

MR. MICHAEL KELLOWAY: Hello, Mr. Poirier.

MONSIEUR ALFRED POIRIER: Hi.

MR. KELLOWAY: You mentioned about neighbouring communities, I think you mentioned Meat Cove and Pleasant Bay, and this is just contextual or a theory here but, looking at Chéticamp and looking at those communities and adjacent communities at the top of Cape Breton and, then, we'll go down perhaps a little bit on the other side of Cape Breton. How do those communities work with Chéticamp, the northern communities and those that tend to go a little bit towards, say, Victoria County on the tip? Do they work well together? Do they function well from your vantage point as a municipal councillor?

MONSIEUR POIRIER: Pour répondre la question juste c'est on travaille bien de proche avec le côté de Victoria. Bruce Morrison est le préfet puis on travaille vraiment de proche. Meat Cove avait été, pour des années, avec la Municipalité d'Inverness, mais là, ils ont été avec Victoria. Mais là à cette heure, ils sont avec nous autres, puis ils veulent rester avec nous autres. Ils disent qu'ils se plaisent avec nous autres. Pleasant Bay, bien, je dirais que Pleasant Bay c'est comme une partie de Chéticamp. Tu sais, on a été tous les élèves et tout ça on a toujours été en classe ensemble et tout ça et ce n'est pas nos amis, c'est une partie de notre famille, tu sais. Je crois que tu vas agréer à ça, tu sais.

MR. KELLOWAY: Thank you very much.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Thank you very much. Anybody else from the audience that would like to come forward and speak, please?

MONSIEUR RÉJEAN AUCOIN: Thank you.

MR. CHAIRMAN: Thank you.

MONSIEUR AUCOIN: Bonjour. Chers membres de la Commission, Monsieur le Président, mon nom c'est Réjean Aucoin. J'étais un des avocats sur le renvoi de la Fédération acadienne, mais je suis originaire de Chéticamp. J'ai ... ça fait 25 ans que je pratique le droit à Chéticamp, mais, avant, j'ai été impliqué, pour vous donner un petit peu de « background », j'étais impliqué avec la bataille pour les écoles acadiennes, pour la réputation des écoles acadiennes. Je pense que c'est peut-être ça qui m'a donné le goût d'aller en droit et c'est par après que je l'ai fait. Mais, c'est intéressant parce que lors de la bataille pour obtenir les écoles acadiennes, avant la création du CSAP, la Municipalité du comté d'Inverness dont monsieur Poirier a parlé qu'il est maintenant un des conseillers, a accepté d'avoir un plébiscite pour déterminer la question si nous, les Acadiens, on avait le droit d'avoir notre propre école. C'est juste pour vous donner un exemple comment ça marche au comté d'Inverness.

Ça fait que les anglophones de Meat Cove et de Pleasant Bay ont voté chez nous à Chéticamp, et on pouvait avoir une école française et le préfet a dit dans le temps « over my dead body » qu'il y aura une école francophone homogène à Chéticamp. Bien, monsieur le préfet du temps est mort, mais ... d'une mort naturelle, okay, mais c'est juste pour vous dire que ce n'est pas toujours facile d'obtenir des choses.

J'avais préparé un discours et je vais en parler, mais vous avez posé des questions intéressantes, mais, et je dois répondre à ces questions-là un petit peu aussi, mais, pour vous donner un autre exemple, c'est ... notre isolement à Chéticamp a fait, selon moi, et ça, c'est mon opinion à moi, a fait selon moi qu'on est devenu très débrouillard puis on s'est organisé. L'exemple de l'aréna de Chéticamp, on a été voir le député provincial dans le temps. Je pense que c'était un monsieur, c'était un député d'Inverness. En tout cas, il y a eu une réunion publique à Chéticamp. Lui a dit non, il n'y a rien que je peux faire pour

vous autres ça fait que les leaders de Chéticamp se sont dit, bien, avec la Province ou sans la Province, on va avoir notre aréna à Chéticamp. L'aréna de Chéticamp est bien là aujourd'hui et, si je ne me trompe pas, la Province n'avait peut-être pas contribué dans le temps, mais le problème maintenant c'est qu'avec la diminution de la population et avec nos jeunes qui partent ailleurs, les défis sont d'autant plus grands et peut-être aussi qu'on a un manque de leadership qui se passe, mais ce sont des exemples pour vous montrer que, dans le passé peut-être que ces méthodes-là marchaient, mais qu'aujourd'hui c'est beaucoup plus difficile de recruter des gens. Toutes nos associations sont essouffées. On charge des membres pour siéger sur les différents comités puis aussi il y a un manque de main-d'œuvre l'été pour travailler dans l'industrie touristique surtout, mais, en tout cas, j'aimerais vraiment remercier la Commission d'avoir siégé à Chéticamp. C'est une première puis ça démontre qu'il y a un certain intérêt puis je vous souhaite tous la bienvenue.

J'ai appris en grande partie qu'est-ce que le mémoire de Société Saint-Pierre et de la Fédération acadienne. La *Loi sur les services en français* de la Nouvelle-Écosse a pour but et je cite : « de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone ». Je soutiens d'autre que cela doit être vrai à tous les niveaux autant que pour les services de santé et d'éducation, mais, encore plus important, pour la représentation effective. Vous avez un travail de titan parce que pour décider comment vous allez représenter la communauté de Chéticamp, ce n'est pas évident.

Je soutiens également que Chéticamp est ... fait partie d'une communauté d'intérêt et que l'ensemble de la population acadienne est une communauté d'intérêt et on doit la regarder comme ça malgré que je vais donner mes options à la fin, je ne supporte, je ne soutiens pas que c'est ça la solution. Nous devons avoir une représentation effective à l'Assemblée législative. Je pense que dans l'histoire de la municipalité, il y a eu un préfet, Anselme Boudreau, qui était acadien. On nous a pour des années à la commission scolaire du comté d'Inverness c'était huit anglophones sur neuf qui décidaient l'éducation de nos enfants, mais je me demande comment, si on avait inversé le rôle, si neuf Acadiens avaient décidé l'éducation des anglophones du reste du comté, si ça avait été acceptable. C'est eux autres qui décidaient, qui ont décidé pour mon éducation puis aussi l'éducation des générations qui m'ont précédé.

Nous appartenons fièrement à cette communauté d'intérêt, que ça soit d'Argyle, de Chéticamp en passant par Clare et Richmond et Pomquet. Nous sommes tous fiers de notre héritage acadien et fiers du fait que nous sommes de la Nouvelle-Écosse, le berceau de l'Acadie. Si nous avons droit à notre propre conseil scolaire, il va de choix selon moi que nous devons aussi avoir droit à une représentation auprès de l'Assemblée législative où les décisions qui nous affectent sont prises et ces décisions-là c'est important.

Par exemple, nous les Acadiens, on vient du système, on est originaire de la France qui est dans le système féodal le père donnait ses terrains divisés à tous ses enfants, mais, chez les Écossais et les Irlandais, le père donnait tout son héritage au plus vieux de la

famille. Ça fait que si j'avais chez les Écossais de Mabou et d'Inverness ou de Port Hood, on retrouve des grandes fermes avec 100, 200, 300, 400 arpents de terre. À Chéticamp, on a donné un terrain de 7 000 arpents divisé entre 14 familles et, aujourd'hui, tous les terrains sont 50 pieds de large, j'exagère, 50 pieds de large de la mer à la première division des parts au premier tré carré qui fait que dans ce village-ci à côté ... juste à l'extérieur de la bâtisse ici, il y a à peu près quatre servitudes pour l'eau, les égouts, le « sewer », l'électricité et les droits de passage, mais je vous donne cet exemple-là pour vous dire que, quand on a passé la loi sur la subdivision, ça prend 66 pieds pour subdiviser un terrain en deux. À Chéticamp, c'est impossible de subdiviser aucun terrain de la mer à très loin en arrière du village. Tous les terrains ici sont non subdivisables à cause de cette loi-là parce qu'on n'avait pas de représentation, alors, ce n'est pas vraiment vrai. Je ne sais pas si je me rappelle bien, Guy LeBlanc était député alors que la loi a passé, la loi sur les subdivisions, et il a tenté de faire faire une exception pour les régions acadiennes qui ont un autre système de division des terres basé sur le système, historiquement, sur le système féodal. C'est juste vous donner des exemples qu'on a des choses qui sont différentes dans nos régions acadiennes et ça nous prend une représentation pour parler en notre nom.

La commission de 1992 nous a oubliés ou a fait exprès de ne pas parler de nous, mais ne faites pas la même erreur aujourd'hui. D'ailleurs, vous avez été mandatés de tenter de trouver une solution et je vous en félicite. Voici ce que docteur Kenneth Deveau avait à dire dans son affidavit présenté à la cour aux paragraphes 69 à 71: « I would therefore hypothesize in accordance with its own stated values the French-language Services Act the Government of Nova Scotia should not be looking at reducing effective representation of Acadians and Francophones by eliminating the ridings of Argyle, Clare, Richmond but at how to better assure their effective representation in these three ridings as well as in Inverness and elsewhere in the province where Acadians and Francophones reside. In conclusion, the Acadian and Francophone community of Nova Scotia as a whole will lose institutionally, ideologically, and socially with the elimination of the protected ridings. I can affirm without reserve that the elimination of these seats will have a negative effect on Nova Scotia's Acadian and Francophone communities' vitality—i.e., its capacity to maintain itself as a distinct and active entity—and will contribute greatly to the assimilation of its population. This loss will not only be felt in each of the regions affected directly by the riding realignment but also on the provincial level as well. » Je pense que ça raisonne bien que qu'est-ce qui se passe dans nos communautés a un effet sur l'ensemble des Acadiens de la province.

Chéticamp est le produit de son histoire avec seulement deux députés, mais qui nous représentent ... qui est-ce que Chéticamp ... qui sont nos représentants effectivement? Est-ce que c'est le CCCL que Paul Gallant préside? Est-ce que c'est le conseil économique? Est-ce que c'est la paroisse Saint-Pierre? Est-ce que c'est le membre de la circonscription de la municipalité, monsieur Alfred Arthur Poirier ou est-ce que c'est notre membre de l'Assemblée législative, Allan MacMaster, mais, malheureusement, monsieur MacMaster n'a même pas de siège régulièrement ici et je pense que le seul qui a eu des

heures de bureau régulièrement c'était l'ancien premier ministre, Rodney MacDonald. Ça a duré un bout de temps.

Je ne vois pas de problème d'être représenté par des Acadiens d'autres régions et je n'ai jamais eu de problème de prendre le téléphone puis d'appeler, que ça soit Chris d'Entremont ou n'importe quel autre député acadien, que ça soit Michel Samson ou autre ou ceux de Clare et eux autres n'avaient pas jamais de problème de prendre nos appels même si je n'étais pas de leurs circonscriptions, mais, moi, je suis d'avis que la Commission doit premièrement regarder ... si on réinstaure les communautés des circonscriptions protégées de Clare, d'Argyle et de Richmond, je crois que cette fois-ci, vous avez l'obligation d'en créer une pour Chéticamp. Ça n'a pas été fait en 1999. On ne sait pas pourquoi et, à ce moment-là, je crois que la population était à peu près équivalent de celle d'Argyle et je vous demanderais peut-être de répéter parce que je suis arrivé quelques minutes en retard si celle de Richmond, je pense qu'on a parlé de 7 000 électeurs, est-ce que c'est à peu près la même chose dans Argyle puis est-ce qu'on pourrait créer une subdivision ici qui serait comparable, en d'autres mots, agrandir un petit peu à la région plus que Chéticamp qui nous permettraient peut-être d'avoir une représentation effective, mais, si vous choisissez un autre modèle, moi j'ai beaucoup aimé l'idée d'une circonscription à double, mais il faut faire attention.

Une circonscription à double, je vais vous donner un exemple. On a nommé un juge, un fonctionnaire d'origine anglophone qui siège en Nouvelle-Écosse et que je comparais devant régulièrement, mais le juge « baragouine » le français. En d'autres mots, il parle ça que j'appelle ... il a peut-être son niveau pour le niveau de fonctionnaire fédéral acceptable, mais quand ça devient sur le vif de poser des questions, le client ou la victime ou la personne qui est sur le bord des témoins ne comprend pas le juge. Le procureur de la Couronne c'est un autre anglophone. Il a de la difficulté à poser des questions lui aussi. L'Acadien qui est sur le bord des témoins il en perd son latin parce qu'il ne comprend ni le juge et ni le procureur de la Couronne qui ne sont pas des francophones, même s'ils ont étudié le français, même si au niveau ils peuvent peut-être fonctionner jusqu'à un certain point ça devient très, très difficile. Ça fait que si vous allez vers cette proposition-là, je pense que vous devez mettre des paramètres, excuse, si quelqu'un ... est-ce que c'est un Acadien, est-ce qu'il habite dans la région de Chéticamp ou est-ce qu'il habite à Port Hawkesbury ou à Port Hood et est-ce qu'il peut parler français? Est-ce qu'il a des origines est des attachements à notre langue et notre culture? Ça peut être un Acadien assimilé ou quelqu'un qui parle un petit peu le français. Est-ce que ... comment vous avez ... vous devez trouver des paramètres qui vont faire que la circonscription double aurait un Acadien de notre communauté. Autrement, ce n'est pas acceptable.

La première option c'est toujours d'avoir notre propre circonscription. Vous devez rectifier les erreurs du passé. Pour une élection « at large » ou suffrage universel, c'est comme quelqu'un a mentionné, ce n'est pas nécessairement très différent de si on est joint avec Richmond. Richmond a à peu près 7 000 électeurs vous avez dit à peu près grâce au mois d'août. Nous autres on a peut-être 2 500 qui fait que les chances sont qu'on n'aura

peut-être pas nécessairement des chances à faire élire un député acadien de la région de Chéticamp. Il y a des communications qui se font entre Richmond et Chéticamp, mais ce ne sont pas deux communautés qui ont des relations jour à jour parce qu'elles sont très loin l'une de l'autre. C'est que ça devient un petit peu lourd s'il fallait regarder à ça.

Un suffrage universel malgré qu'en théorie, je trouve que c'est très approprié et l'exemple du CSAP est un très bon exemple, mais moi ce que je vous dis c'est donnez-nous une circonscription pour plus rectifier les erreurs du passé, permettre à la communauté de Chéticamp enfin d'avoir une voix et de s'épanouir, ajouter le CSAP dans le sens qu'avant la création du CSAP nos élèves étaient dans des systèmes anglophones. Avec la création du CSAP et les gens et les enseignants, on a une force maintenant. On a peut-être mille enseignants. C'est une force ... ils enseignent maintenant nos futures générations d'Acadiens, mais, en plus, c'est que l'histoire a prouvé déjà après, quoi, 20 ans que notre système est meilleur que le système anglophone. Nos élèves performant mieux que les élèves anglophones même en anglais. C'est une preuve quand on nous donne les institutions et la possibilité de nous épanouir nous savons comment le faire. Ça fait que je vous encourage de nous donner une circonscription acadienne, sinon, une circonscription double avec des paramètres très importants. Merci beaucoup. Je suis ouvert aux questions.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Glenn.

MR. GLENN GRAHAM: Just one quick question there. Yes, one would have to take heed of your warning there about the abilities to speak French and the establishment of a French-speaking Acadian candidate in such a situation. So, if it is stipulated that the party candidates in a nomination process must be French-speaking Acadians, do you feel that beyond this the communities, themselves, would be able to organize so to speak to set these parameters straight and establish a norm that would be a norm, yes, basically a norm that would establish that, yes, the community is saying that you must be French-speaking Acadian to be a candidate because you know that we have to go through party nominations to establish candidates across Canada and across the province. So, once the stipulation is there, in a sense I guess, you could see that it's up to the communities to make sure that they get the right candidates in place. So, do you think that these norms could be established within the community to accomplish such a thing in this scenario?

MONSIEUR. JEAN AUCOIN: Do you mean leave it up to the community to decide?

MR. GRAHAM: Well, yes, would the community be able to establish that as a norm that, hey, you have to be able to speak French? You have to be an Acadian French speaker and we recognize that you have to be able to be completely fluent in not only the language itself but an active participant in the Acadian culture in the locale.

MONSIEUR AUCOIN: Mon opinion c'est que c'est à la Commission d'établir ces normes-là comme par exemple, le CSAP pour accéder à l'école francophone ou les écoles

du CSAP tout droit, ça soit tes parents ou tes grands-parents doivent avoir été francophones ou éduqués dans le système d'une école française. Je crois que si vous allez dans cette direction-là vous avez l'obligation d'établir les paramètres vous-mêmes parce que, comme ça, c'est mandaté par la Province et on ne laisse pas ça aux communautés à se battre entre eux autres parce que là, ça deviendrait une bataille entre peut-être les communautés anglophones et francophones où on nous accuserait d'être séparatiste ou bigot ou discriminatoire.

MR. GRAHAM: Great, thank you very much.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Just wanted to mention you asked about the electoral count for Argyle and Clare. For Argyle, 6,272 which places it at 0.46 of the provincial average with 55 seats and Clare would be very, very close 6,667 placing it at 0.49 of the average.

MONSIEUR AUCOIN: Oui, ça fait que basé là-dessus, « if we go with the first », si on va avec la première option, à ce moment-là, on pourrait regarder à une circonscription qui aurait environ les mêmes montants d'électeurs qui nous donneraient une plus grande chance d'élire quelqu'un.

MR. CHAIRMAN: Okay. Thank you. I think, Leonard, do you want to?

MONSIEUR LEONARD LEFORT: Juste pour mentionner, les gens, la carte est juste là, la frontière. Tu parlais d'agrandir ou de partir la frontière plus au sud afin d'augmenter les nombres d'électeurs dans le coin, dans ce

MONSIEUR AUCOIN: Mais, s'il le faut, c'est toujours la première option. S'il le faut absolument, c'est sûr que je pense que si on veut réparer les torts du passé puis nous donner une circonscription, si ce n'est pas possible avec 2 500 électeurs à peu près qu'on a de francophones ou d'Acadiens, à ce moment-là, la première option ça serait de l'agrandir pour avoir notre propre circonscription et si, à ce moment-là, le nombre d'électeurs est environ la même chose que Clare ou Argyle il n'y a pas de raison de nous refuser et c'est ça, la deuxième option c'est une circonscription double qui me paraît très intéressante. Il semble avoir commencé un débat avec Glenn, mais l'idée d'avoir deux, une représentation double, est-ce que ce n'est pas justement la même chose qu'avoir une représentation pour une partie d'Inverness puis une représentation pour Chéticamp? Là qui va se présenter à la Chambre, qui se présente puis qui a le droit de parole ou

MONSIEUR PAUL GAUDET: Selon Glenn, il y a juste une circonscription.

MONSIEUR JEAN AUCOIN: Bien, oui, je sais.

MONSIEUR (?): Mais il y a deux ... comme qu'on avait avant parce que les circonscriptions doubles ça existait avant pour Inverness et Yarmouth et peut-être une autre région. Une représentation à la Chambre.

MR. GLENN GRAHAM: With the guarantee of an Acadian representative.

MONSIEUR JEAN AUCOIN: Yeah, okay.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Of course, the challenge for the Commission is if we start to broaden the what we call at the moment 99 Chéticamp further south then, of course, what happens is that reduces the electoral count for Inverness, right. I mean this is the challenge we've got.

MONSIEUR AUCOIN: Well, then, just leave it at 2,500. Thank you.

MR. GRAHAM: Just another quick question. As a community, how far sort of to the northeast do you think that that could go as well?

MONSIEUR AUCOIN: Bien, par expérience,

MR. GRAHAM: Up around?

MONSIEUR AUCOIN: Oui, je pense que tu parles des gens de Dingwall, des St-Laurent, dans ces coins-là? Oui. Je pense que moi qu'est-ce que je vois dans mon bureau puis dans la communauté la moitié des gens de Dingwall, Cape North font affaire à Chéticamp. L'autre moitié fait affaire à Ingonish et peut-être North Sydney. Ça fait il y a beaucoup, beaucoup de relations avec ces gens-là à Chéticamp, mais nous on a beaucoup de relations avec les gens de tous les Margaree, les Margarees qu'on dit à Chéticamp, mais tu as tous les Margarees, eux autres font affaire beaucoup avec la communauté de Chéticamp, certains en partie avec la communauté d'Inverness.

MR. CHAIRMAN: Okay, thank you very much. We've got time for I think one more or two more speakers if they want to from the floor. Thank you very much. If not, I do want to thank you for coming. As has been mentioned, this is the first time ... well, this is the third commission I've been on and we'd never been to Chéticamp before, so, it's been a pleasure to come and meet you.

I do want to come down to our terms of reference and the first one states as follows: there is a right to effective representation and that's followed by elector parity is the prime factor in determining electoral boundaries. So, you can't really ignore that second part of the first term of reference and then we have geography and so on and so forth. Over the meetings, that we've had so far, you know, we've heard lots of different suggestions. We had one that said there should be 40 seats in Nova Scotia which, of course, would be quite a dramatic change in what we have right now. Currently, of course, on our current

boundaries, in the last election that was fought, we have 51 and what we are proposing at the moment is 55 with a potential to go to 56.

So, ladies and gentlemen, I want to thank you for coming this evening. It's been a pleasure. We've ... some of us had a chance to sample lunch and I'm sure we're going to sample dinner tonight. So, I want to thank you for the time you've spent with us. I want to thank our support staff here that have done the jobs with the microphones and, of course, our translator who has been following us all the way around the province as we've been travelling. So, as I've said, next weekend on the Saturday morning, we're going to be in Baddeck and then, on Saturday evening, we're going to be in Sydney and that would conclude our 12 public consultations although we have been open, and we said that if we need to we could go to more.

Our report is due November 30th but because of the need for translation, effectively we're looking at the end of October to get our first report in. That requires us to do the following: if we look at the terms of reference, there is No. 7, "The preliminary report must include electoral boundaries for 51." So that's something that we have to do, it's binding on us, and that's what we have right now—51. Starting with the same boundaries but 51, but for at least one different total number of electoral districts. The one we've come out with is the one we have right now which is 55 with the potential of 56.

Then the final report, No. 8 says, "For greater certainty, the final report must include only one recommendation of electoral boundaries." Then the Legislature could accept or reject—I think they have five days or something around that period—to table a motion in the House and it could either accept or reject our recommendations.

Ladies and gentlemen, thank you again for coming. It's been a pleasure for us to be here. As I've mentioned, one member could not be with us, but we have eight out of nine, because of his wife's surgery. Thank you and stay tuned. We will be meeting soon as a complete commission to go through what we've heard, and we thank you.

[The Commission adjourned at 8:01 p.m.]